

Assurance maladies graves

Pour aider vos employés pendant une période difficile de leur vie

De nos jours, grâce aux progrès de la médecine, on a de plus en plus de chances de survivre à une maladie grave. Toutefois, cela peut entraîner des dépenses supplémentaires. En offrant l'assurance maladies graves, vous faites preuve de compassion envers vos employés et vous les aidez sur le plan financier à mieux affronter leur maladie. Vous pouvez leur offrir deux protections, au choix: une protection de base couvrant les quatre principales maladies graves ou une protection enrichie, la plus complète qui soit sur le marché, couvrant 31 maladies. De plus, la participation à cette protection peut être obligatoire ou facultative ou faire l'objet d'une combinaison de ces deux options.

Un montant à utiliser en toute liberté

L'assurance maladies graves prévoit le versement du plein montant de la prestation à la personne assurée après qu'elle a reçu le diagnostic d'une maladie grave couverte. Elle peut utiliser cette prestation comme bon lui semble :

- traitements privés et services d'une infirmière ou d'une gardienne d'enfants ;
- frais de déplacement liés aux traitements ;
- remboursement d'un prêt hypothécaire ou de marges de crédit ;
- congés pris par le conjoint pendant les traitements ;
- ou encore, si elle le désire, une dépense inusitée, juste pour le plaisir !

Assurance maladies graves de Desjardins Sécurité financière

Protection de base	Protection enrichie
4 maladies	31 maladies
Récidive d'un cancer	
Prestations multiples	
Paiement de 10 % du capital assuré (maximum de 25 000 \$) en cas d'angioplastie coronarienne, de cancer de la prostate, de cancer de la peau ou de cancer du sein	
Exonération des primes	
Droit de transformation	

Prestations multiples

En vertu de la protection relative aux prestations multiples, une personne assurée qui a déjà subi une maladie grave et qui reçoit un diagnostic d'une autre maladie grave peut toucher une autre prestation.

Exemple de paiements de prestations pour un capital assuré de 50 000 \$

Maladie grave	Paiement
Philippe est victime d'une crise cardiaque.	50 000 \$
Par la suite, il reçoit un diagnostic de cancer de la peau.	5 000 \$ (payable une seule fois à vie)
Quelque temps après, il apprend qu'il souffre de la maladie de Parkinson.	50 000 \$

Récidive d'un cancer

Notre assurance maladies graves comporte aussi une clause avantageuse quant à la récidive d'un cancer. En effet, le plein montant de la prestation sera versé à nouveau lors d'une récidive de cancer.

Maladies couvertes

Adhérent et conjoint

Protection de base :

- accident vasculaire cérébral,
- cancer avec risque de décès à court terme,
- chirurgie coronarienne,
- crise cardiaque.

Protection enrichie couvrant 31 maladies graves :

- accident vasculaire cérébral,
- cancer avec risque de décès à court terme,
- chirurgie coronarienne,
- crise cardiaque,
- brûlures sévères,
- chirurgie de l'aorte,
- coma,
- dystrophie musculaire,
- paralysie,

- transplantation d'un organe vital,
- transplantation d'un organe vital sur liste d'attente,
- infection au VIH dans le cadre de l'occupation,
- insuffisance rénale,
- maladie d'Alzheimer,
- maladie de Parkinson,
- maladie du neurone moteur,
- perte d'autonomie,
- perte de la parole,
- cécité,
- surdit ,
- remplacement des valves du c ur,
- scl rose en plaques,
- tumeur c r brale b nigne,
- perte de membres,

- an mie aplasique,
- cardiomyopathie dilat e,
- h patite virale fulminante,
- hypertension art rielle pulmonaire primitive,
- m ningite bact rienne,
- insuffisance h patique   un stade avanc ,
- scl rose g n ralis e  volutive.

Enfant

Maladies de la protection de base ou enrichie plus :

- d ficiency mentale grave,
- fibrose kystique,
- l sion c r brale grave,
- maladies cong nitaes du c ur n cessitant une chirurgie,
- paralysie c r brale,
- spina bifida cystica,
- trisomie 21.

Une approche globale en mati re de sant  et de mieux- tre

L'assurance maladies graves fait partie de notre offre **Contact 360^oMC**, notre approche globale de la promotion de la sant  au travail et de la gestion des invalidit s. Cette approche comprend un volet pr ventif, une intervention en temps opportun et un accompagnement des employ s jusqu'  leur retour au travail, en toute s curit  et de fa on durable.

  propos de Desjardins S curit  financi re

Desjardins S curit  financi re fait partie du Mouvement Desjardins, le groupe financier coop ratif plus que centenaire le plus important au Canada, dont l'actif est sup rieur   172 milliards de dollars et qui figure parmi les institutions financi res les plus s res d'Am rique du Nord.

Desjardins S curit  financi re est un leader pancanadien de la gestion proactive et   dimension humaine des invalidit s. Pr s de six millions de Canadiens comptent sur elle pour assurer leur pr sent et leur avenir.

N'h sitez pas   communiquer avec nous pour obtenir des renseignements suppl mentaires sur nos produits et services.

Vancouver

604 718-4410
1 800 667-6267

Toronto

416 926-2662
1 800 263-9641

Qu bec

418 838-7800
1 877 828-7800

Calgary

403 216-5800
1 800 661-8666

Ottawa

613 224-3121
1 888 428-2485

Halifax

902 466-8881
1 800 567-8881

Edmonton

780 822-2293

Montr al

514 285-7880
1 800 363-3072

St. John's

709 747-8473

Winnipeg

204 989-4350
1 888 942-3383

Visitez notre site Internet :

desjardinssecuritefinanciere.com

Certaines restrictions s'appliquent   cette protection.
Le pr sent document a  t  con u   des fins promotionnelles.

MC MD Marques de commerce, propri t  de Desjardins S curit  financi re

Ce document est imprim  sur du papier Cascades Rolland Enviro100.

